CISP : conditions éligibilité stagiaires

		Art. 5, 1°	Art. 5, 2°	Art. 5, 3°, a	Art. 5, 3°, b	Art. 5, 3°, c	Art. 5, 3°, d	Art. 5, 3°, e	Art. 5, 3°, f	Art. 5, 3°, Bis	Art. 5, 4°	Art. 5, 5°	Art. 5, 6°	Art. 5, 7°		Art. 6
1	Inscrit FOREM DEI	X								X				X		X
2	Inscrit FOREM DE															
3	Inscrit FOREM DEI pendant 18 mois sur les 24 avant formation		X													
4	Pas d'obligation d'inscription au FOREM			X	X	X	X	X	X		X	X	X			
5	Non soumis obligation scolaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				X
6	Maximum CESDD ou équivalent	X										X				
7	Maximum CESS ou équivalent															X
8	Pas de condition de niveau d'études		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		
9	Considéré comme médicalement apte			X	X	X	X	X	X							
10	Enregistré AVIQ ou équivalent + décision intervention			X												
11	Accident travail – incapacité au moins 30 %				X											
12	Maladie professionnelle– incapacité au moins 30 %					X										
13	Reconnu 33 % inaptitude permanente						X									
14	Bénéfice indemnités incapacités de travail							X								
15	Allocation de remplacement de revenu ou d'intégration – allocations handicapés								X							
16	3 années avant formation : pas d'activité professionnelle, pas d'allocations de chômage ou d'insertion									X						
17	Personne condamnée (+ conditions)										X					
18	Personne étrangère séjournant légalement											X				
19	Bénéficiaire art. 60 §7												X			
20	Bénéficiaire revenu d'intégration oui aide équivalente art. 60 § 3													X		
21	Respect taux dérogation (sauf extension)															X